

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

---

### Compte-rendu in-extenso de la réunion de Conseil du 8 novembre 2016

M. ROBERT : Mesdames, Messieurs Chers collègues, avant de débiter cette séance de Conseil Communautaire, avant d'entrer dans les échanges suivants nos délibérations, j'ai souhaité avec l'intersyndicale de WESTEEL pouvoir les inviter en ouverture et avant cette séance officielle pour nous faire un peu le point de la situation, tout le monde a eu vent, a eu écho de différentes avancées, de différents échanges, d'une situation qui était celle du transport de façon globale et donc, d'un commun accord avec les salariés de l'entreprise WESTEEL que je vois aussi nombreux dans la salle, nous avons convenu, avant d'ouvrir cette séance, de pouvoir leur laisser la parole pour qu'ils nous fassent un exposé de la situation actuelle. Je vous laisse la parole et puis nous viendrons ensuite sur l'ordre du jour du Conseil, mais on veut d'abord vous laisser vous exprimer.

#### INTERVENTION WESTEEL

M. ROBERT : Mes chers collègues, nous allons rentrer dans cette séance de Conseil Communautaire, encore une fois, un peu particulière mais vous comprenez les circonstances et j'avais souhaité que l'on puisse avoir le temps d'expliquer cette situation. J'ai à vous faire part des excuses de Mme Katia BRETON, Mme Sophie GAUTHY et M. SION, M. Jean-Bernard MACQUART, Mme Christine STIEVENARD, M. Bernard GEERINKX, M. Laurent DASSONVILLE, M. Alain ROGER, M. Joël BERNARD, Mme Maryse LOUP et M. Nicolas BAYS. Y-a-t-il d'autres excuses dont je n'aurais pas connaissance pour compléter le compte-rendu ? Non. Nous pouvons engager cette séance de Conseil. Y-a-t-il des remarques sur le procès-verbal de notre dernière réunion du 27 septembre dernier ? Non, on considère comme adopté. Les décisions prises en vertu de la délégation qui m'est donnée au titre des articles L.2122-22 et L.5211-10 du CGCT sont aussi présentées, y-a-t-il des remarques particulières ? Non, pas de demande de vote ? C'est adopté. On passe à l'examen des délibérations, et pour la première délibération je cède la parole à Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui Monsieur le Président, mes Chers Collègues, il s'agit de la délibération n°1 sur la Convention Publique d'Aménagement sur la zone industrielle de l'Alouette, c'est l'approbation du compte-rendu d'activités pour l'exercice 2015, ça date un peu mais c'est ainsi. Pas de dépenses très importantes sur le bilan 2015. En 2015 des négociations foncières, il y en a eu encore quelques-unes, ont été finalisées et tout cela bien évidemment à l'amiable. Au niveau de la commercialisation de cette zone industrielle, des contacts, et nous en parlerons tout à l'heure, avec PARCOLOG et VIRTUO, ont été menés, se sont poursuivis sur une commercialisation, ce sont des logisticiens, pour 24 hectares d'un côté et 11 hectares de l'autre, et je vous rappelle que les terrains qui sont en question se situent le long de l'A21, c'est-à-dire une situation privilégiée. Il y a eu un contact également avec une société qui s'appelle la carrosserie VINCENT pour la cession de 1 800 m<sup>2</sup>. Au niveau des recettes, nous avons eu 145 000 € versés par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, pour la cession d'un foncier où le Conseil Départemental du Pas-de-Calais est en train de faire construire son nouveau centre d'entretien routier. Et en 2015, il n'y a pas eu de participation de la Communauté d'Agglomération, ce qui fait qu'au niveau des dépenses, il y a 13 297 437 € HT de noté, en recettes 14 321 591 € HT, ce qui fait une balance positive de 1 024 454 € HT. Pour 2016, les négociations foncières sont quasiment finalisées et nous avons engagé une tranche de travaux pour un montant de 5,9 M€ pour la viabilisation des 81 hectares et donc le versement de la Communauté d'Agglomération pour 2016 est de 4,9 M€.

M. ROBERT : Il y a des beaux projets en perspective accueillis sur cette zone. Y-a-t-il des remarques ? Des questions ? M. TRONI.

M. TRONI : Oui Monsieur le Président, ce n'est pas une remarque, c'est simplement pour donner notre position de vote comme on le fait depuis un certain temps, depuis plusieurs mois, le Groupe ne prendra plus part aux délibérations concernant Territoires 62, on vous l'a déjà expliqué, donc il s'agit des délibérations n°1, 4 et 5.

M. ROBERT : Je mets donc au vote la délibération n°1. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Pas de vote contre ? Non. Donc ne prennent pas part au vote le Groupe Communiste et le Groupe Front National. La délibération n°2, toujours M. DUPORGE.

M. DUPORGE : C'est le rapport annuel pour l'année 2015 de signaler que le trafic du port de Harnes a été quasiment identique à celui de l'année 2014, 514 381 tonnes alors qu'en 2014 c'était 515 514 tonnes, quasiment similaire. Je rappelle que cela nous situe en 4<sup>ème</sup> position des ports intérieurs de la région des Hauts de France, mais que bonne nouvelle sur le premier semestre 2016, on a déjà noté une augmentation de plus de 30 % du trafic de ce port. Voilà ce qui témoigne d'un dynamisme certain de ce port fluvial de Harnes.

M. ROBERT : Pas de demande de vote. C'est adopté. Merci. La délibération n°3, Vivalley où on était ce matin pour récompenser les lauréats. On concrétise ce soir.

M. DUPORGE : On concrétise effectivement ce soir, puisqu'il s'agit de verser une enveloppe globale de 125 000 €. Sept candidats effectivement nous ont réuni ce matin Monsieur le Président, c'était un vrai bonheur de voir ces jeunes et moins jeunes, mais c'est vrai qu'ils étaient plutôt jeunes, remporter ces 7 prix dans le domaine du sport, santé, bien être, ce cluster qui est en train de naître sur le secteur du Stade Couvert Régional de Liévin. Je peux vous les citer tous, on a d'abord une société KINESTESIA, c'est une société qui travaille l'étude du geste et de la locomotion en 3D, une technologie très avancée. Il y a ensuite la société DYNACENTER qui elle lutte contre la sédentarité pour rendre accessible au plus grand nombre la pratique sportive. Vous avez ensuite Mathieu DEFONTAINE avec PERF IN SPORT, là il s'agit de vous comparer au plus grand sportif de ce monde. Monsieur GALUS d'ailleurs s'est comparé à M. Christopher FROOME, il a failli monter le Ventoux, mais l'appareil ne marchait pas, c'était le manque de connexion au Stade Couvert Régional de Liévin mais il a pédalé c'est pour cela qu'il est un peu fatigué ce soir, M. GALUS. Le 4<sup>ème</sup>, c'est M. LEROY et M. DUPRIEZ, et c'était intéressant, en particulier M. ALEXANDRE, qui est à mes côtés, et bien c'est pour favoriser la pratique sportive pour celles et ceux qui sont atteints de handicap, là également, très intéressant. Il y a M. Arnaud TRAISNEL, qui lui est parti présenter un projet sur la création d'un Bike Park sur le terri de Grenay/Mazingarbe. Ensuite, il y avait deux très jeunes, M. Thibaut FALQUE et M. Amer CHOUAIB, qui eux ont développé une plateforme numérique qui s'appelle FITJiva, c'est une plateforme numérique de réservation dans le domaine du sport, du bien-être et du fitness. Enfin, M. Guillaume BOITEL, ça s'appelle « be human Performance » c'est pour les personnes qui souhaitent progresser dans le domaine de la performance sportive, mais pour chacune et chacun et également pour le débutant. C'était une belle matinée parce que l'on voit combien il y a de talent, d'ingéniosité et d'esprit d'initiative dans notre jeunesse, et je peux vous dire que c'était passionnant à les entendre.

M. ROBERT : Michel.

M. BOUCHEZ : Oui Monsieur le Président, moi je regrette que pour ce pôle sportif, on ne soit pas capable d'utiliser la langue française comme Vivalley, je sais bien que nous sommes, l'actualité le montre, une espèce de colonie des Etats-Unis, on ne peut plus entendre la radio sans considérer que le sort du monde et de la France dépend de l'élection américaine c'est vraiment dommage, il y a des termes français qui permettaient de dénommer toutes ces réalisations.

M. ROBERT : Heureusement on a des entreprises, si on prend par exemple Perf In Sport, qui travaille aussi à l'international et est déjà présente sur de nombreux marchés émergents donc il faut aussi que leur entreprise puisse se vendre à l'extérieur, si on peut partager une partie de votre point de vue, il y a aussi cette notion commerciale qui n'est pas à négliger. Il y a des questions supplémentaires ? Une demande de vote sur cette délibération ? On continue, la délibération n°4 j'ai bien compris donc il y aura une demande de vote sur cette délibération et la suivante. M. ROBILLART.

M. ROBILLART : Cette délibération concerne la CPA sur le parc de l'An 2000, c'est une délibération qu'on avait pris en 2004. Concernant cette zone pour l'année 2015, le secteur « gendarmerie/TADAO » a été intégré au programme de la concession par voie d'avenant et des travaux préparatoires ont lieu pour la cession du foncier pour l'implantation d'une concession bi-marque automobile. D'un point de vue commercialisation on a eu l'acte de vente d'une emprise de 7 277 m<sup>2</sup> pour l'implantation de cette concession automobile qui a été signée pour un prix de 995 946 € HT, ainsi qu'une cellule commerciale qui a été cédée à l'entreprise DING FRING pour un montant de 560 000 €. Il y a eu aussi deux habitations qui ont été cédées et la SEM Territoires 62 a d'ailleurs acquis 5 emprises foncières sur le secteur « Fonds de jardin » permettant ainsi l'implantation de la concession automobile. Et pour 2016, il est prévu l'acquisition du foncier du secteur « gendarmerie/TADAO » avec une étude de programmation sur l'îlot Silas Goulet. Concernant l'aspect financier, le bilan au 31 décembre 2015 laisse apparaître un montant de dépenses de 18 496 000 € HT soit une balance hors amortissement de - 3 141 025 € HT. Voilà pour cette convention.

M. ROBERT : En dehors de la demande de vote, il n'y a pas de demande d'intervention ? Je mets donc directement au vote. Vote Pour ? Abstention ? Vote Contre ? Le Groupe Front National et le Groupe Communiste ne prennent pas part au vote. On poursuit toujours avec Dominique ROBILLART, la délibération n°5.

M. ROBILLART : Cela concerne l'approbation du compte-rendu d'activités pour l'exercice 2015 du Pôle d'excellence Sportif, une convention qui date de 2004, donc rappeler que les aménagements dans le cadre de ce grand projet communautaire, se décomposent en 3 grandes thématiques, le Cœur de Pôle, les aménagements urbains et paysagers, le secteur à vocation économique dédié à la filière sportive et les équipements sportifs et de plein air intégrés au sein de l'espace naturel de la trame verte communautaire et de différents parcs urbains. Concernant l'année 2015, on a eu la réalisation des travaux de mise en état et de sécurisation des parkings de stationnement et des aménagements de l'axe Maurice GARIN, ainsi que l'aménagement de l'angle de l'axe Maurice GARIN et du chemin des manufactures qui a été également achevé, au pied du nouvel internat du lycée. Ensuite, en 2015, on a eu les résultats d'une étude de faisabilité urbaine sur le secteur Tassigny et au niveau foncier, aucune acquisition n'a été réalisée en 2015. Au niveau de la commercialisation, on peut rappeler que les démarches se poursuivent et sont d'ailleurs bien avancées pour l'implantation d'une résidence étudiante du CROUS sur un foncier d'environ 2 500 m<sup>2</sup>, et au cours de l'année 2016 des travaux d'aménagements du parc de Rollencourt ont été achevés. Concernant le bilan financier, au 31 décembre 2015, laisse apparaître un montant de dépenses de 27 358 658 € HT et des recettes pour 28 053 963 € HT soit une balance hors amortissement 695 306 € HT. Voilà pour les CPA.

M. ROBERT : Je mets au vote la délibération. Vote Pour ? Abstention ? Vote Contre ? Le Groupe Front National et le Groupe Communiste ne prennent pas part au vote. La délibération n°6, M. LARIVIERE.

M. LARIVIERE : Oui Président, cette délibération vise à arrêter, « enfin » dirais-je, la définition de l'intérêt communautaire dans le cadre de la prise de compétence sport de la CALL. Afin de fixer une ligne de partage stable entre les compétences communautaires et celles demeurant communales selon l'arrêté préfectoral en date du 15 septembre 2012. Depuis 2 ans, après une analyse approfondie et l'aide du cabinet d'études MOUVENS qui a permis de recenser l'offre sportive et les infrastructures s'y rattachant, il a été retenu la définition suivante : Au titre des compétences optionnelles, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs sont donc reconnus d'intérêt communautaire pour, premièrement, tous les nouveaux équipements sportifs qui, par leur importance ou le montant des investissements, présentent un niveau de services d'envergure au moins départemental permettant d'accueillir des compétitions de niveau au moins national et ayant vocation à être utilisés par l'ensemble de la population de l'agglomération. Deuxièmement, les équipements sportifs dédiés aux sports de nature dans le cadre de la trame verte et bleue du bassin minier, et, certains sites naturels pouvant être revalorisés dans un but de reconversion pour la pratique des sports de pleine nature, par exemple la randonnée, le VTT, le parapente. Face à l'urgence de cette délibération, il était un peu tard pour modifier le texte mais lors de la dernière réunion les membres de la commission sport ont souhaité que soit étudiée par la suite, la possibilité, d'ajouter à cette définition certains travaux de rénovation majeurs des équipements existants déjà d'envergure départementale permettant des rencontres de niveau national. L'entretien bien sûr de ces structures, restant bien entendu de niveau communal. Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : On arrive à présenter cette délibération sur les compétences optionnelles, on a scindé en deux parties, entre les compétences optionnelles et la partie sur les compétences facultatives, la délibération qui vous est présentée par Jacques LARIVIERE reprend sur les constructions neuves. La compétence pourrait évoluer par la suite, ça a fait l'objet d'une première discussion mais ça n'a pas été chiffré, et ça n'a pas été évoqué dans ses considérations pour pouvoir la prendre en compte aujourd'hui. Donc la délibération qui vous est présentée permet au moins d'engager la démarche et de préciser les engagements de la collectivité, sachant qu'une deuxième délibération viendra compléter celle-ci dans quelque temps sur les compétences facultatives. Nous l'avons reportée dans un premier temps, vous vous souvenez, on avait une rencontre avec les services de l'Etat qui nous avaient fait modifier, qui nous ont demandé d'éviter d'avoir uniquement le critère prix car il y avait une question de seuil, de montant d'investissement, qui avait été identifié dans le premier jet de délibération et nous demandant, pour ne pas s'enfermer dans quelque chose de figé pour la collectivité de nous mettre plus sur une notion d'envergure départementale et de rayonnement, plutôt que de partir sur un critère prix qui viendrait figer nos statuts, en tout cas notre compétence. Ce sont les modifications qui ont été apportées par rapport au projet qui vous a été présenté dans les précédentes séances de travail, qui ont abouti à la rédaction de cette délibération. Y-a-t-il des remarques particulières ? M. TRONI.

M. TRONI : Monsieur le Président, Chers collègues, il est peu de dire que nous avons de sérieux doutes lorsque vous avez décidé d'adopter la compétence sport. Au-delà du fait qu'il s'agissait d'écarter un peu plus encore les prérogatives des communes, nous estimions alors que la CALL mettait la charrue avant les bœufs en s'appropriant une compétence sans s'être posée auparavant cette question aussi simple qu'essentielle « En avons-nous réellement besoin ? Et, si oui, pourquoi faire ? ». Plus de 4 années se sont écoulées, un cabinet d'études a été missionné, une première délibération a été retirée pour être modifiée et il nous semble pourtant que le précieux intérêt communautaire, que le Préfet nous presse de définir, soulève aujourd'hui encore bien des interrogations. « Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire arrivent aisément » disait BOILEAU. Le manque de clarté de cette délibération une nouvelle fois, trouve sans doute sa cause dans une absence de réflexions, et de discussions, qui ne nous permet pas d'avoir une vue précise des objectifs que la CALL souhaite poursuivre en la matière. Du CSA Avion à la nouvelle salle de Harnes, en passant par le Stade Couvert, il existe déjà sur notre territoire de nombreux équipements. La question est de savoir si nous avons de réels besoins et quels sont-ils ? La définition de l'intérêt communautaire est d'une grande importance car, si elle ne doit pas être trop étroite et nous priver de certaines opportunités, elle ne doit pas non plus être trop large, sous peine de voir demain, surgir de terre une multitude de projets en tout genre, sans grand rapport avec les attentes de nos populations, et qui finiraient par peser lourdement sur nos finances. Cette délibération est extrêmement confuse, d'une part, les nouveaux équipements sont-ils les seuls à pouvoir être reconnus d'intérêt communautaire à l'exclusion de tout autre construction déjà existante qui ne ferait donc l'objet d'aucune reprise par la CALL et, considère-t-on qu'un équipement qui fera l'objet d'une lourde réhabilitation sera un nouvel équipement ou non. D'autre part, les critères destinés à qualifier un équipement au titre de l'intérêt communautaire sont très larges et je m'étonne de ne pas voir figurer, vous venez d'apporter un peu la réponse, un montant défini d'investissement. Enfin, les équipements pour les sports de nature, Trame Verte et Bleue, ou les sites naturels sont-ils tous reconnus d'office d'intérêt communautaire sans qu'ils aient à répondre à quelques critères que ce soit. Monsieur le Président, voici donc quelques-unes des questions que nous vous posons, et que nous nous posons également et qui nous poussent à demander, une nouvelle fois, le retrait de la délibération, dans l'attente d'une réflexion sérieuse sur le sujet.

M. ROBERT : M. TRONI, c'est vrai que vous avez commencé par énoncer les éléments de calendrier, ça fait 4 ans que la délibération aurait dû être prise ou, en tout cas, que la compétence devait être précisée. Nous avons eu des discussions sur les sujets liés au fonctionnement, c'était la compétence facultative, et liés à l'investissement sur la compétence optionnelle. Nous avons trouvé, dans le cadre des discussions du groupe de travail, suite à la mission du bureau d'études, et des échanges que nous avons eus avec les services de l'Etat, cette première étape, après vous parlez de rénovation, pour l'instant, les rénovations lourdes dans des équipements existants ne sont pas repris dans cette délibération. Ce premier point doit nous permettre aussi de préciser qu'elle peut être l'intervention de la Communauté d'Agglomération, en sachant que l'on est vraiment sur une base de travail comme vous le soulignez, on n'est pas sur quelque chose de fermé mais, il faut bien un moment, pouvoir avancer pour préciser nos intentions. Nous l'avons fait aux termes d'une étude qui a été menée par un cabinet depuis un certain temps, nous aurons aussi des échanges, comme vous avez déjà en

commission, sur la compétence facultative avec la participation de l'intercommunalité, sachant que les superpositions de compétences ne peuvent plus avoir lieu maintenant. Donc on est vraiment dans une précision de départ, qui nous permet d'engager la collectivité sur des outils structurants, en matière sportive mais, qui nous permettront de répondre aussi aux enjeux de notre Projet de Territoire de demain, tout en maîtrisant ces projets d'investissement. Je vais rappeler ce qu'a dit Jacques LARIVIERE, des études qui ont été menées, des sujets qui ont encore été portés en commission, mais il nous faut quand même franchir une étape, c'est la proposition qui vous est faite ce soir, ce n'est pas de figer le débat, mais c'est de pouvoir au moins franchir ce premier palier quitte à aller au-delà, mais il faudra aussi qu'on le décide d'une autre façon, c'est-à-dire qu'entre les échanges qu'il y a eu en commission sur une intention ou sur une volonté que l'on peut partager, on n'est pas forcément dans la concrétisation réelle si on n'a pas évalué ce que ça pouvait représenter. Juste à titre d'informations, et je ne faisais pas partie de l'assemblée mais ça faisait partie des sujets de débats, y compris dans les communes à l'époque, au travers la compétence sport se posait aussi la question du devenir des piscines, de la construction, de la rénovation des piscines. On voit bien aussi comment peut être traitée cette question là et les engagements qu'ils seraient nécessaires de réaliser au niveau de l'agglomération. On a souhaité, dans un premier temps, compte-tenu que le débat n'était pas abouti, on en vient sur votre conclusion, il y a encore des étapes à passer, et à faire évoluer dans l'avenir, mais au moins franchir ce premier palier, c'est ce qui vous est justement présenté ce soir. Il y a d'autres interventions ? Non ? On met donc au vote la délibération. Le débat n'est pas clos mais on arrivera à faire évoluer dans le futur avec les différents éléments de cette discussion. Que celles et ceux qui votent pour le manifeste en levant la main. Restez main levée s'il vous plaît, c'est une majorité des 2/3. C'est bon ? Merci, Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? C'est bon on a la majorité des 2/3 ? 64 représentés ou pouvoirs. C'est bon ? Merci beaucoup, donc la délibération est adoptée. La délibération n°7, Mme LOUP s'étant excusée, c'est M. KUCHCINSKI qui rapporte ces délibérations. Je lui passe la parole. M. CHAMPIRE ?

M. CHAMPIRE : On peut avoir les résultats du vote s'il vous plaît.

M. ROBERT : Bien sûr, Sabine si tu peux nous donner le décompte s'il te plaît.

Mme FIEVET : Le Groupe Républicain et le Groupe Socialiste, Verts et Apparentés ont voté « pour », 50 Socialistes présents ou représentés et 14 Républicains présents ou représentés, soit 64 voix. Le Groupe Communiste et le Groupe Front National ainsi qu'un représentant non-inscrit ont voté « contre », soit 24 pour les Communistes, 4 pour le Groupe Front National et 1 non-inscrit, 24, 4 et 1 soit 29 voix.

M. ROBERT : Merci beaucoup, je laisse la parole à M. KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : Oui Monsieur le Président, par délibération lors du Conseil Communautaire du 17 mai 2016, nous avons créé la filière « animation », il convient maintenant d'appliquer le régime indemnitaire afférent à cette filière, à savoir, d'appliquer les coefficients de l'Indemnité d'Administration et de Technicité, d'appliquer également les taux de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires, puis, d'appliquer les montants annuels de référence concernant l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures. Sachant que, comme dans nos collectivités, ces indemnités sont payées mensuellement en fonction du temps de travail effectif de l'agent concerné et que la date d'effet de la mesure est fixée au 9 novembre 2016.

M. ROBERT : Merci, ça permet de nommer les agents qui sont maintenant dans cette filière en appliquant le même régime indemnitaire que sur les filières administratives et techniques. Pas de demande de vote ? Adopté. M. KUCHCINSKI, la 8.

M. KUCHCINSKI : Elle concerne un partenariat avec la Fédération des radios du Nord de la France, donc la CALL souhaite accroître sa notoriété au sein de son territoire et a la volonté de faire connaître ses missions et actions sur ses 36 communes mais également faire connaître les projets déployés afin de développer l'emploi, le tourisme ainsi que de nombreuses autres politiques. Par conséquent, elle a défini un plan média et elle a ciblé notamment deux radios associatives, Radio Plus à Douvrin et Radio Bassin Minier à Billy-Montigny, dix émissions peuvent être programmées au rythme d'une par mois, ces modules de communication et d'information seront diffusés chaque mois sur Radio plus et Radio Bassin Minier et chaque émission sera diffusée à 30 reprises par mois, 15 fois par radio selon

leurs grilles de programmation. Il s'agit de vous autoriser, Monsieur le Président à signer la convention, sachant que le coût est de 8 800 €

M. ROBERT : Merci beaucoup, pas de remarque ? Pas de demandes de vote ? Eh bien, M. KUCHCINSKI, vous gardez la parole pour la délibération n°9.

M. KUCHCINSKI : Délibération n°9 concerne notre participation au financement du projet de lignes BHNS. Notre participation financière se traduit par le versement d'une subvention à verser au Syndicat Mixte des Transports d'un montant 1 356 564 €. Il s'agit donc Monsieur le Président, à vous autoriser à signer la convention précisant les modalités de versement.

M. ROBERT : Merci, M. CHERET.

M. CHERET : Monsieur le Président, puisque nous sommes sur une contribution très importante de notre agglomération, en direction du SMT, notre groupe Communiste voudrait vous interpeller sur quelques points sur ce sujet très sensible, et au cœur des besoins de notre population et donc, de notre engagement financier. Ces importants moyens financiers et matériels qui impliquent une réussite de ce projet, supposent que nous ne devions rien laisser de côté et, en particulier, ce que seront après les lignes BHNS, l'architecture des lignes complémentaires qui vont irriguer en proximité nos communes et nos quartiers. Pour notre part, nous pensons que le périmètre des dépenses à prévoir s'il reste à moyens constants ou identiques, nous ne remplirons pas l'objectif de gagner en alternatives fortes face au sur-usage de l'automobile et à l'absence, pour d'autres, de moyens de locomotion, parmi lesquels on retrouve souvent les catégories en recherche d'emploi et contraintes souvent à l'achat de véhicules en mauvais état ou qui seront en situation de ne pas pouvoir honorer une offre d'emploi faute d'horaires adaptés des bus de proximité. Or, hormis notre débat sur le Projet de Territoire, sur les mobilités, où l'on ne retrouve pas, à notre sens, cet enjeu de fond, nous n'avons pas, pour l'heure, eu ici, dans cette assemblée, aucune connaissance exacte du cahier des charges proposé pour la nouvelle DSP et ce qu'il en est maintenant avec le nouveau délégataire hormis ce que nous venons d'entendre bien sûr, avec clarté, par les salariés de WESTEEL. Certes, le SMT joue son rôle mais la moindre des choses, ne serait-elle pas qu'ici nous ayons rapidement une réunion d'information claire des communes, sur ces trajets complémentaires et ensuite, construire une écoute attentive sur les besoins des habitants éloignés du BHNS. Pour la réflexion, notre objectif est-il d'accompagner les saturations des déplacements en cours, les dégâts sur l'air et sur la santé, en essayant de les stabiliser, ou s'agit-il vraiment de les réduire réellement pour améliorer les conditions de vie et le cadre de vie de nos populations. Autre question par ailleurs, sur la motorisation des bus, nous avons posé déjà cette question mais, au vue des débats récents en commission, on nous a fait part d'une étude sur l'usage d'une motorisation diesel-électrique, qui, d'après l'expert présent à cette commission, ne serait pas moins polluante, le niveau de pollution serait quasiment le même alors que ça ne serait pas le cas avec le gaz ou l'hydrogène. Ne serait-il pas judicieux d'accomplir ce genre d'investissement plutôt qu'à tout prix se payer de beaux bus en vitrine mais qui par ailleurs, ne participeront pas à l'amélioration de l'air que nous respirons. Qu'en est-il concrètement et ne peut-on pas y réfléchir clairement et maintenant. Pour conclure notre propos, vous connaissez notre proposition sur la gratuité. Avoir une vision et un projet pour ce territoire, ne doit pas uniquement se traiter par l'attractivité externe mais aussi et d'abord par la qualité de vie et les potentialités d'emplois qu'il peut donner à ses habitants, quels que soient leur revenu et surtout leur condition d'emploi. Après l'agglomération de Dunkerque, celle de Niort vient de décider dès 2017, de s'engager dans cette accessibilité à une mobilité possible pour tous, c'est la 23<sup>ème</sup> agglomération qui a fait ce choix. Ce débat doit donc, pour nous, se poursuivre rapidement et intensément. Pour être en conformité avec notre position, nous nous abstenons sur cette délibération, merci de m'avoir écouté.

M. ROBERT : Merci M. CHERET, pour répondre à votre question, sur le SMT, nous avons annuellement, mais peut-être pourrions-nous l'avoir plus régulièrement, si vous le souhaitez, le rapport d'activité qui nous avez été présenté ici par M. SIROP et vous faites partie du SMT et donc il y a certaines informations que vous avez même en primeur par rapport à d'autres, mais bien sûr on rend compte de son activité ici, au sein du conseil. M. DUPORGE vous voulez ajouter quelques mots.

M. DUPORGE : Quelques mots parce qu'il y a déjà des choses qui ont été débattues au sein de cette assemblée et ça serait de la redite. Sur la question de la gratuité, le débat a été tranché par le Conseil Syndical du SMT puisqu'il n'a pas été retenu l'hypothèse de la gratuité, je rappelle que la gratuité souvent existe sur des petits réseaux, et non pas sur des réseaux vastes comme le nôtre et qu'il faut

savoir que la politique tarifaire du SMT est l'une des plus favorables qu'il soit, en direction des usagers et je rappellerai en particulier l'offre faite aux jeunes 50 € à l'année ou 5 € par mois, même offre pour les seniors, pour les personnes en situation de recherche d'emploi et les personnes défavorisées, c'est l'une des gammes tarifaires les plus intéressantes, les plus accessibles pour chacune et chacun. Sur la motorisation, le débat est tranché depuis longtemps parce que là on est même en procédure d'appel d'offres sur les bus donc, il y a eu un groupe de travail, qui a beaucoup travaillé, ils se sont beaucoup déplacés, et c'est donc la technologie de l'hybride, diesel et électrique qui a été retenue, plus quand même il faut le souligner la technologie de l'hybride puisque sur le secteur d'Artois Comm, il y a une ligne entière qui fonctionnera avec des autobus hybrides c'est une première en France, puisque certes, il y a ici et là, on va dire sous forme de « gadget » des bus hybrides qui peuvent circuler mais, jamais sur une ligne entière. Le SMT sera le premier territoire où une ligne entière sera exploitée par la technologie de l'hybride et en plus, les bus qui seront achetés, qui sont de l'hybride électricité et diesel, pourront être modifiés à tout moment et passer à l'hybride si jamais on peut passer à l'hybride, aujourd'hui par exemple, cela n'est pas possible sur les bus de 18 mètres, ça n'existe que sur les bus de 12 mètres, et donc ça pourra passer à l'hybride si la technologie évolue. S'agissant des émissions, les rapports entre les uns et les autres sont souvent très contradictoires, nous en tout cas, on a des rapports réalisés par les experts qui montrent que la pollution est bien moindre avec de l'hybride diesel-électrique qu'elle ne l'est avec d'autres, et en particulier, parce que le débat nous a opposé, avec le gaz naturel en particulier. Dernière chose, ça c'est important, le réseau complémentaire. Autant jusqu'à présent, tous nos efforts ont été orientés sur les lignes BHNS, et c'est fondamental pour la réussite du futur réseau, c'est sûr que ensuite, l'enjeu sera de revoir le réseau secondaire complémentaire. Aujourd'hui ce réseau complémentaire existe, il a déjà été modifié il y a quelques années avec succès, mais il devra, en fonction des lignes BHNS être modifié. Il y a justement dans l'appel d'offres, et dans les remises qui ont été faites par TRANSDEV, il y a eu justement un élément qui a permis de distinguer les uns et les autres, c'est cette capacité à imaginer ce réseau secondaire, je dis bien « l'imaginer », « en avoir les fondamentaux », qui a quelque part aussi emporté la décision. Et donc effectivement, le délégataire TRANSDEV aura à se pencher sur cette question là et à faire des propositions et, ces propositions, je le dis bien, devront être séduisantes, innovantes, intéressantes permettant d'améliorer effectivement le transport public, de rabattre vers les lignes de BHNS mais, elles devront être aussi concertées avec les élus locaux, car je souhaite que les élus, les maires, s'il y a des changements qui sont opérés qu'ils soient étroitement associés à la réflexion. C'est le travail qui attend aussi le nouveau délégataire, cette réflexion sur le réseau secondaire de manière à ce que l'on ait pas 2 réseaux, mais un réseau très innovant qui serait celui du BHNS et un réseau complémentaire qui serait en retard on va dire, il faut avoir un réseau performant partout, c'est un enjeu important qui mobilisera beaucoup de notre énergie par la suite, même si là elle est déjà beaucoup mobilisée, mais il en faudra trouver de nouvelles pour travailler sérieusement et avec succès sur cette question-là.

M. ROBERT : Mais notre énergie est renouvelable là-dessus, pas de souci. Y-a-t-il une demande de vote à part la position qui a été exprimée par le groupe Communiste ? Je mets donc au vote la délibération n°9, vote Pour ? Abstention ? Groupe communiste et Groupe Front National, et donc pas de vote contre, merci beaucoup. Il y a aussi dans cette séance, la séance de questions orales, il y a 3 questions posées par le Groupe Communiste, je laisse donc la parole à M. TRONI.

M. TRONI : Président, je n'ai pas pris ma liste de questions, on l'a reçue mais si je peux la récupérer. Je les ai de tête rassurez-vous. Première question, le problème récurrent des inondations sur le territoire de la CALL, avec les orages de juin dernier, les débordements de la Souchez, avec toutes leurs conséquences désastreuses pour nombre de familles de l'agglomération démontrent à quel point l'urgence à agir existe, nous souhaitons donc connaître de quelle façon la CALL compte s'impliquer dans les travaux nécessaires le long de la Souchez en termes de coordination et de prise en charge financière.

M. ROBERT : On va répondre à la première question, c'est Jean-Pierre BLANCART qui a les éléments.

M. BLANCART : Oui merci Président, il est 20h j'espère que vous avez encore un peu d'attention, car c'est une question relativement courte mais je souhaiterais y répondre un peu longuement. Effectivement depuis plusieurs années, régulièrement, le problème est récurrent, et j'attire régulièrement votre attention sur la nécessité de déconnecter les eaux de pluies d'un réseau qui est ancien, les solutions existent, d'ailleurs Bruno tu sais que nous avons appliqué cette politique dans ta

commune, c'était rentable au point de vue de l'eau, ça a été rentable au point de vue des dépenses. Les solutions éventuelles donc existent, et elles sont dans une suite logique de lourds investissements depuis plusieurs années mais j'y reviendrai. Tu cites le mot « orage », effectivement il a plu beaucoup et je voudrais quand même rappeler à chacun que 60 mm d'eau en 24h ce n'est pas tout à fait normal, mais que 60 mm d'eau en ¼ d'heure c'est complètement anormal, et surtout quand ça dure ¾ d'heure. On a eu ainsi plus de 100 mm d'eau, c'est-à-dire des pluies centennales, c'est-à-dire un caractère exceptionnel qui arrive une fois tous les cent ans, et là c'est arrivé deux fois en 8 jours. Mais dans le même temps, Méricourt s'est pris 200 mm d'eau, Vendin et Grenay 280 mm en deux mois, donc des quantités quand même astronomiques. Je peux vous assurer que les bassins de débordements, comme leur nom est justifié, ont bien joué leur rôle, et ont limité les impacts de débordements mais, les points du réseau ont été mis en pression, certaines bouches de débordements ont débordé, et on a eu affaire à un phénomène qui n'est pas tout à fait nouveau mais un peu plus rare, c'est des ruissellements intenses sur des sols saturés et notamment sur la Souchez amont on peut citer Ablain, ou Souchez un peu plus bas. Urgence d'agir, oui, il faut agir, mais simplement il n'existe pas de solution instantanée, toutes faites, aux problèmes de la Souchez et de la CALL généralement, nous avons pendant des années, essayé de contenir et de rejeter dans des exutoires en aval, il faudrait peut-être essayer maintenant de retenir en amont, je vous rappelle qu'entre l'aval et l'amont il y a un réseau, que ce réseau on l'a un peu hérité notamment de notre passé minier, qu'il est long de 1 400 km et que tout ne peut pas être parfait, autre information aussi pour vous permettre d'identifier les problèmes, par temps sec dans ce réseau d'eau unitaire, il y a 50% d'eau de pluie, car ça reprend la nappe, ça draine l'eau qui traîne un peu partout dans vos terrains. Alors longtemps on a cherché à contenir les fameux bassins de tout à l'heure, on en a construit, à Lens, à Avion, à Bully, à Hulluch, Vendin, tout ça, ça fait 150 000 m3 c'est énorme, ce n'est rien du tout, il est tombé 15 000 000 de m3, et ça a coûté 5 millions par an en moyenne depuis quelques années. Aussi contenir n'est pas suffisant, il faut donc retenir, en limitant les débits rejetés à bien moins que les 3 litres par seconde et par heure que nous avons imposés aux grandes structures qui imperméabilisent le sol, en déconnectant les eaux de pluie du réseau unitaire, en rejetant à la parcelle, et ça c'est une démarche initiée depuis quelque temps, pour tous les nouveaux projets, l'eau qui tombe, c'est-à-dire que la goutte d'eau doit rester là où elle tombe, enfin en 2015 en officialisant une nouvelle politique qui, je pense, sera partagée, des techniques dites alternatives pour nous y aider, telles que les noues, les chaussées drainantes, ou même les places inondables, vaut mieux inonder une place publique qu'une maison. Voilà pour la philosophie qui est mise en œuvre dans un nouveau règlement, que nous vous proposerons prochainement. Pour le choix opérationnel, là immédiatement, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est concernée par deux Schémas d'Aménagement de la Gestion de l'Eau, ce qu'on appelle les S.A.G.E celui de la Lys et celui du Marque-Deûle. Depuis l'origine elle est membre du SYMSAGEL qui est la structure porteuse du SAGE de la Lys, ce syndicat a mené à bien l'élaboration de son S.A.G.E qui entre d'ailleurs actuellement en révision, il a déjà plus de 6 ans, il a développé une action dans le domaine de la protection de son territoire à travers des Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations, c'est ce que l'on appelle des P.A.P.I.. Ces P.A.P.I. constituent le format exigé par l'Etat pour pouvoir disposer de participations financières relevant notamment du Fonds de Prévention des Risques Majeurs dit « Fonds Barnier » qui je vous le signale, va s'éteindre fin 2018. Il y a donc urgence à agir. L'émergence d'un tel programme de P.A.P.I. est donc subordonnée à l'élaboration d'une Stratégie Locale de Gestion du Risque d'inondations, les S.L.G.R.I, qui correspondent à un Territoire à Risques Importants, les T.R.I, dont le périmètre a été défini par l'Etat. La mise en place de Plans Locaux de Gestion des Risques d'inondations et de Plan Communal de Sauvegarde sont obligatoires dans certaines communes concernées par nos T.R.I.. La CALL a une difficulté, le T.R.I. dont dépend le SYMSAGEL dont je viens de parler, qui a donc développé des actions importantes, correspond au T.R.I. de Béthune-Armentières qui a déjà été élargi au bassin versant de l'ensemble de la Lys, il exclut donc la CALL tandis que le T.R.I. dit de la Haute-Deûle ne prend lui pas en compte les 8 communes qui correspondent au S.A.G.E de la Lys, Grenay, Mazingarbe, Bully-les-Mines, Sains-en-Gohelle, Bouvigny-Boyeffles, Aix-Noulette, Servins et Gouy-Servins. Cette logique, lors des inondations du printemps dernier, a fait apparaître très clairement que l'on ne pouvait pas diviser le territoire de la CALL, l'eau qui a envahi les rues de Souchez, d'Ablain-saint-Nazaire et juste après Angres et Givenchy-en-Gohelle etc...provenait notamment de l'amont et donc du périmètre couvert par le SYMSAGEL au titre du S.A.G.E de la Lys. Je vais vous ouvrir une petite parenthèse sur le S.A.G.E Marque-Deûle, qui lui est actuellement en élaboration, il existe dans les termes puisque j'en suis Vice-Président mais nous en sommes à la création par les services de la Métropole notamment de Lille, il ne dispose pas donc ni de plan approuvé ni de structure porteuse adaptée à la lutte contre les inondations, ceci avant quelques mois et, peut-être, je le crains, quelques années. La CALL a donc

demandé qu'à l'avenir, l'ensemble de son territoire soit pris en compte par l'action du SYMSAGEL, mardi prochain, vos délégués au SYMSAGEL ainsi que le SYMSAGEL se prononceront sur cette adhésion. Cependant, sans attendre des mesures ont été engagées, la mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde, qui sont obligatoires dans les communes concernées par un Plan de Prévention des Risques, mais il s'avère aussi utile dans les communes non concernées par cette obligation, j'en discutais tout à l'heure avec mon voisin, ils comprennent un mode opératoire en cas de crise, font l'objet d'une information directe de la population, consistent notamment à décrire une organisation des services municipaux, de secours, incendie, police adaptée à la situation et pilotée par un dispositif d'observation et d'alerte. La plupart des communes touchées par la crise du printemps 2016 ne sont malheureusement pas dotées de P.C.S, il en va ainsi de Sains-en-Gohelle, de Liévin, Vendin-le-Vieil, Annay et d'Estevelles. L'élaboration de ces P.C.S relève de la compétence des communes, cependant le SYMSAGEL propose une assistance gratuite à tous ses membres pour mener à bien cette mesure essentielle. La CALL a donc demandé déjà d'enclencher l'élaboration de ces P.C.S partout où cela s'avère nécessaire. Dans le même temps, dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, la CALL se voit transférer la responsabilité des ouvrages que l'on appelle des digues, qui sont en réalité des ouvrages de lutte contre les inondations jugés utiles à la protection et ceci au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le recensement de ces digues est donc primordial, il permettra notamment d'identifier les ouvrages privés qui doivent être intégrés dans une gestion globale, le SYMSAGEL propose également son assistance technique gratuite à ses membres, le travail sera donc engagé dès le début de l'année 2017. La stratégie locale du T.R.I de la Haute-Deûle est menée actuellement par les services de l'Etat, nous nous y sommes peu intéressés, elle doit aboutir en cette fin d'année 2016, d'ores et déjà il a été demandé de modifier le périmètre pris en compte de manière à ce que la zone amont des communes relevant du S.A.G.E de la Lys soit incluse dans cette stratégie, a priori l'approbation de cette stratégie, nous permettrait d'élaborer dès 2017, ce que l'on appelle un P.A.P.I. d'intention. Dès que cette phase sera labellisée, la collectivité bénéficiera de taux de financement allant de 50 à 80% pour les actions qu'elle enclenche en vue de la mise au point d'un P.A.P.I. global. Ces actions portent d'abord sur des études de modélisation, qui déboucheront sur l'identification des travaux à entreprendre, ces travaux concernant la réalisation d'ouvrages de rétention et de protection des populations. La réflexion doit porter également sur la gestion des eaux pluviales et sur leur réseau, mais également sur l'impact des zones d'affaissement minier oubliées par les D.D.T.M et de leur station de relevage des eaux. Ils concernent aussi les travaux de lutte contre l'érosion des sols, qui doivent être menés en collaboration étroite avec la profession agricole, la sensibilisation de la population au risque d'inondation, des mesures de lutte contre la vulnérabilité des bâtiments et notamment des habitations. L'élaboration d'un P.A.P.I. d'intention a été sollicitée de même auprès du SYMSAGEL. Cette élaboration débutera dès que l'adhésion de la totalité du territoire de la CALL aura été acceptée, ce qui signifie que le comité syndical mardi prochain, puis les membres de ce syndicat, chacun d'entre nous, puis le Préfet coordonnateur de Bassin entérine l'arrêt. Cette procédure administrative longue, nous pensons pouvoir la mener au premier trimestre 2017. Le P.A.P.I. d'intention sera élaboré immédiatement, il nous demande un an, l'ambition étant d'obtenir la labellisation d'un P.A.P.I. global au 31 décembre 2018. Je terminerai, dès 2017, nous devons nous interroger sur la création spécifique d'un budget des eaux de pluie, répondant notamment à la loi NOTRe du 7 août 2015, et aux futures obligations de la GEMAPI. La volonté forte de ne pas augmenter le prix de l'eau contraint notre budget investissement de la CALL, en effet, si le prestataire VEOLIA assure la gestion quotidienne du réseau, je tiens à rappeler que c'est bien la CALL qui assure la construction et la maintenance des ouvrages. Les lignes budgétaires « eau de pluie » ont déjà été identifiées, regroupées au sein des budgets 2014/2015 /2016, le montant annuel des travaux s'élève pour l'instant à 3 millions d'euros. J'en ai terminé et je suis prêt à répondre à toutes vos questions, s'ils en restent.

M. ROBERT : Je pense que l'exposé était complet et toutes les questions étaient incluses dedans.

M. TRONI : On remercie Jean-Pierre BLANCART pour sa réponse, la question était de savoir ce que l'on allait faire le long de la Souchez...

M. BLANCART : ...Ce que l'on fait le long de la Souchez, c'est ce que l'on fait ailleurs.

M. TRONI : ... Donc merci, à travers l'explication on retrouve les travaux qui pourraient être engagés. Mais je me demande si les réponses apportées ne sont pas faites pour nous décourager de poser des questions.

M. ROBERT : Pas du tout, vous allez le voir sur les autres questions, c'était pour bien poser le contexte.

M. TRONI : C'était très intéressant.

M. ROBERT : MME COUPIN.

MME COUPIN : Je trouve quand même qu'il est urgent de se faire un petit dictionnaire des sigles, hier nous sommes allés à une réunion à Pas-en-Artois, avec le représentant de l'Etat, il y avait le Président de l'Association des Maires du Pas-de-Calais et c'est vrai qu'on est sorti de là, moi j'ai pris un tas de notes, on a entendu un tas de sigles, on a entendu parler de P.A.P.I. et après votre exposé, tout se mélange dans ma tête. Moi j'ai une question toute bête, je sais que les compétences « Gémapiennes » comme dit M. FLAGOLET, vont retomber dans l'escarcelle de la CALL en 2018, on va parler de nos problèmes à nous, je crois que je parle un peu au nom des maires des villes qui sont en amont d'Angres, Carency, Souchez, Ablain-Saint-Nazaire et on a tous constatés les dégâts suite aux inondations, on pense tous qu'il est quand même urgent de réaliser des travaux mais on a bien compris aussi hier, qu'on ne peut rien faire au niveau local, ça doit être vu d'une façon globale au niveau du bassin. Mais bon avec les désordres climatiques, je ne suis pas sûre qu'on soit à l'abri de nouvelles inondations de ce genre l'année prochaine, et on ne peut pas attendre que le SYMSAGEL mette en place un P.A.P.I... pour je ne sais pas quoi faire, enfin ... nous, ce que l'on souhaiterait, c'est que, et au niveau de la CALL c'est l'instance qui se prête à ce genre de chose, on a ressorti les études de la CALL d'il y a 10 ans, et en s'appuyant là-dessus, on a fait le tour de la Souchez avec une entreprise pour voir un peu ce qu'il y avait lieu de faire, mais si on ne sait pas ce qui est fait en amont, on risque de faire pire que mieux, bon en plus on a eu un chiffrage, pour nous ça représente à peu près 800 000 € de travaux, mais est-ce qu'il n'est pas possible d'organiser une réunion avec tous les élus concernés pour que l'on puisse débattre un peu, je ne sais pas si au niveau de la CALL on a des techniciens capables de nous aider, je ne pense pas à ce niveau, mais bon, j'ai y compris fait le tour de la rivière avec M. CHEVALIER pour avoir un avis un peu plus éclairé, mais, on est bien conscient qu'il faut qu'on fasse quelque chose, et on ne peut pas attendre 2018 que se mettent en place des études.

M. BLANCART : On peut reprendre 5 minutes, Président ?

M. ROBERT : Peut-être pas 5 minutes, mais 30 secondes.

M. BLANCART : En 30 secondes, je répète ce que j'ai dit ce matin à M. TERLAT, il se trouve que malheureusement, et vous venez de le dire, on ne peut pas faire n'importe quoi. Si on veut faire n'importe quoi, on fait effectivement tout de suite quelque chose et on fait plaisir à tout le monde et, ça ne marchera pas forcément. Donc, nous demandons à une structure spécialisée de mener la démarche technique, eux, ils ont les cadres-techniciens, ils vont peut-être même mettre un ingénieur à notre disposition quasi-exclusive, ça, c'est une discussion qu'on a actuellement et, en outre, ils ont la démarche administrative, nous sommes obligés de passer par le P.A.P.I., le P.S.L et tout le bataclan, je suis désolé ce n'est pas moi qui ai inventé la loi, ni la NOTRe, ni ALUR et, c'est ce que j'expliquais ce matin à M. TERLAT, nous sommes malheureusement tenus par cette démarche. Si on fait autre chose, on va se planter. Alors effectivement, il y a eu une étude il y a 10 ans, oui.

MME COUPIN : Oui mais si P.A.P.I. met 10 ans à...

M. ROBERT : Non P.A.P.I. mettra pas 10 ans, il va se réveiller. On passe à la deuxième question ?

M. TRONI : Deux autres questions qui devraient avoir, à notre avis, une réponse plus rapide. Il apparaît que le collège de Méricourt, mais peut-être comme d'autres, s'est vu refuser l'accès à la déchetterie de Sallaumines, si l'on peut comprendre le régime particulier auquel sont assujettis les entreprises, est-il envisageable que des services publics, notamment de l'Education Nationale puissent bénéficier de ce service.

M. ROBERT : Patrice répondra les deux en même temps.

M. TRONI : Troisième question, c'est par rapport au nouveau marché de collectes. Les communes pourront-elles bénéficier d'un réajustement de leurs collectes des déchets ménagers notamment en

centre-ville, avec l'exemple qui a été donné, Sallaumines qui souhaiterait remplacer les containers par des sacs poubelles.

M. ROBERT : Allez Patrice.

M. DELALEU : Un petit rappel, à ce jour les déchetteries communautaires sont accessibles exclusivement aux particuliers des 36 communes et les apports étant limités à 3 m<sup>3</sup> de déchets au maximum par jour. Les établissements publics que sont les collèges, les lycées, font partie des entités autres que les ménages, les ordures ménagères, produisant des déchets assimilés aux ordures à l'instar des professionnels, sociétés, ... Le règlement de collectes actuellement en vigueur précise notamment les déchets assimilés incluent dans le service des déchets des ménages, à savoir des déchets de type ménage provenant des bâtiments publics, municipaux, mairies, écoles maternelles et primaires, établissements sportifs et culturels, crèches, il n'y a aucune limite, tout ce qui est écoles et services municipaux, il n'y a pas de limite. Les produits notamment détritiques des cimetières présentaient dans les containers communautaires à proximité des entrées par les services municipaux, c'est pareil. Et les déchets de type ménage provenant des établissements artisanaux, industriels et commerciaux ainsi que les administrations, on peut considérer que les collèges sont des administrations, professions libérales, toutes activités professionnelles en dehors des ménages, ils ont un container de 1 320 litres ou deux de 660 litres, le gisement de 1 320 litres s'apprécie de manière globale pour l'ensemble des flux produits. En cas de production supérieure à 1 320 litres, l'entité autre que ménages est exclue du service public de collectes dès le 1<sup>er</sup> litre produit. Par ailleurs, ils ne sont pris en compte que les entités autres que les ménages situées sur le circuit de collectes. Pour préciser, si le collège son container il est rempli, il fait comme les professionnels, il fait appel à un privé, Nicollin ou un autre... Il convient de rappeler que le service public de l'Education Nationale, entre autres, dispose de lignes budgétaires leur permettant d'assurer cette prestation d'élimination de déchets ménagers assimilés issus de leur activité. Il faut leur rappeler quand même aux collèges, qu'ils font quoi de leur argent ... c'est une possibilité .... Cela est une réflexion plus globale, on est en train de faire les déchetteries et tout donc on réfléchit aussi sur la déchetterie professionnelle donc on commence à faire des comités de pilotage où vous serez invités, les notes vont partir pour voir les déchetteries professionnelles et comment on va ouvrir aux administrations, aux collèges, aux lycées, etc... Là, la réflexion est prise en compte. La deuxième, c'est dans le cadre de l'optimisation. J'ai une page et demie, je vais résumer. Je parle sous le couvert du Directeur du service, M. MUSILLI, c'est lui qui m'a fait les réponses, mais je vais synthétiser. Aujourd'hui, c'est quoi le nouveau marché de collectes, c'est d'essayer de faire le plus possible d'apports volontaires. Il y a un nouveau calendrier qui va se mettre en place. J'ouvre une parenthèse « on a besoin de référent de communes pour faire passer la communication », on n'a pas les noms, il faut relancer vos services pour nous donner les noms pour que l'on puisse aussi bien au niveau de CALL, aussi bien au niveau de la société Nicollin, commencer à discuter et regarder pour les prochaines. Le ramassage en ville, Christian, il n'y a pas que toi qui poses la question, Bernard OGIEZ a posé la question, si on enlève les containers et qu'on revient aux sacs, la réglementation est bien claire, on ne répond pas aux recommandations de la R-437 et de la CARSAT sur la pénibilité du travail, c'est-à-dire qu'on fait une marche arrière terrible, on revient au système du ripper comme avant, on retourne sur une pénibilité, ce qui ne veut pas dire qu'on a pas à discuter, à regarder, mais vous savez très bien que dès qu'on fait un avenant dans une société ça coûte de l'argent, donc, on a mis des choses en place donc on ne ferme pas la porte, on va regarder, mais aujourd'hui c'est comme ça. On essaye de faire des économies, je vous rappelle que Pont-à-Vendin va ouvrir bientôt la nouvelle déchetterie, grâce aux économies qu'on a fait aussi bien sur le marché Nicollin que sur le marché de Paprec, les déchetteries ne vont pas nous coûter très chères, on ne va pas emprunter pour les faire, on réussit à décaler et à faire ça, donc rappel 1<sup>er</sup> janvier 2018, plus de ramassage du verre en porte-à-porte, ensuite sur 2021 c'est le plastique une fois tous les 15 jours mais aussi un rappel, c'est qu'on a diminué de 1% la taxe des ordures ménagères en accord avec le Président et tous les élus, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et que le service reste identique jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les gens vont payer moins de TEOM mais auront le même service pendant un an. Et aussi, ce qui est important, c'est qu'on avait promis, on s'était engagé, qu'il n'y ait pas de licenciements, aujourd'hui, on a encore vu le Directeur de chez NICOLLIN cette après-midi, l'engagement est pris, la pyramide des âges, ... il n'y aura aucun licenciement dans le cadre du nouveau marché.

M. ROBERT : C'est un engagement contractuel pour Nicollin. Pour compléter ce que disait Patrice et pour revenir sur l'ensemble des sigles et pour revenir sur l'explication de Jean-Pierre, on transmettra à chaque élu en fonction de la question, les réponses un peu plus détaillées, cela permettra à chacun de se faire son opinion. Deux informations pour terminer, juste pour vous informer que lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire on présentera un vœu ou une motion, on verra quelle forme ça prend sur le fait que la CALL puisse à son tour, prendre part aux côtés des communes, à la démarche contre les expulsions locatives qui a été engagée sur certaines communes de notre secteur et à l'initiative au départ de la ville d'Avion. Et le dernier élément, vous avez tous eu l'invitation au Salon des Métiers d'Art, n'oubliez pas, on y participe et c'est un évènement fédérateur sur notre territoire, 18, 19 et 20 novembre.

M. TELLIER : Oui juste préciser que c'est à l'initiative d'un collectif regroupant plusieurs villes et je voulais juste intervenir, d'abord j'apprécie que la CALL s'associe à la démarche mais donner l'information que la commune d'Angres et de Noyelles-sous-Lens qui sont convoquées après avoir pris cette délibération en Conseil Municipal jeudi, au Tribunal Administratif. Donc, on en a parlé tout à l'heure plus ou moins au Bureau et depuis je me suis dit que ça serait bien qu'on puisse au moins prendre une décision, de voter notre solidarité, les 36 maires, les 36 communes, pour soutenir nos deux collègues qui jeudi vont se retrouver devant le Tribunal Administratif et je pense que ça peut être aussi un argument important pour l'avocat et pour leur défense et donc je propose qu'on puisse voter cette motion ce soir, d'autant qu'il y en a d'autres qui l'ont votée aussi et qui risquent d'être convoqués après.

M. ROBERT On n'a pas de texte de motion ce soir mais collectivement je pense qu'on peut donner notre accord sur le fait qu'on peut présenter un texte formalisé à la prochaine séance et qu'aujourd'hui, sauf opposition de l'un ou l'autre d'entre vous, collectivement, unanimement on apporte notre soutien aux communes qui se sont déjà engagées dans la démarche. Pas d'objection ? Pas de demande de vote ? Symboliquement on lève tous la main pour dire qu'on est d'accord. Merci beaucoup pour cette séance, bonne fin de soirée, à bientôt.